Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Usurpation signature convention parentale

Par Eltanin

Bonjour, j'aurais besoin d'aide à propos d'un problème que j'ai rencontré lors de l'établissement de la convention parentale avec mon ex-compagnon. Nous avons établi ensemble une première convention parentale pour les modalités de la garde de notre fille mais quelques mois plus tard, il en a rédigé une nouvelle en changeant les termes de la convention initiale, sans me prévenir de quoi que ce soit, et en usurpant ma signature. Je suis allée au commissariat pour porter plainte pour usurpation de signature mais la police a refusé d'enregistrer ma plainte car ils disent que c'est du civil et non du pénal alors que je m'étais préalablement renseignée.
Quelqu'un peut-il me confirmer s'il s'agit d'une infraction au code civil ou pénal svp ? Merci d'avance.

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

il s'agit du délit pénal de faux et usage de faux.
Je vous conseille d'écrire au procureur de la République qui vous fera ensuite auditionner dans de bonnes conditions par les forces de l'ordre.
Pour la procédure de la plainte :

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]

Pour des infos sur l'infraction en tant que telle :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612[/url]

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006149854/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006149854/[/url]

Par Eltanin

Bonjour, merci beaucoup pour votre réponse et conseil. Je vais m'adresser directement au procureur dans ce cas. Encore merci pour l'attention portée à mon cas.

Excellente journée à vous.
Cordialement.